



COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE

NETTOYAGE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Pièce n°1 :

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Délai de remise des offres : Jeudi 31 octobre 2013 à 16h, délai de rigueur

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet le nettoyage de bâtiments communaux :

- 1) MAIRIE, Foyer Mairie, Périscolaire Mairie;
- 2) PERISCOLAIRE situé Ecole Maternelle MOULIN FLEURI;
- 3) L'Ecole Primaire RESSEGUIER (y compris WC extérieur);
- 4) L'Ecole Primaire VAL DE MANCE (y compris WC extérieur);
- 5) Annexe Ecole VAL DE MANCE;
- 6) Ecole de Musique Rue du Moulin;
- 7) GYMNASSE Stéphane SUSUNG;
- 8) Petit Gymnase Rue des Haies;
- 9) Salle des Fêtes;
- 10) LUDOTHEQUE
- 11) Vestiaires et Douches FOOT
- 12) ATELIERS MUNICIPAUX
- 13) BIBLIOTHEQUE
- 14) BOULODROME
- 15) CENTRE SOCIO-CULTUREL

comprenant la reprise du personnel de l'entreprise sortante selon l'annexe 7 de la convention collective nationale des entreprises de propreté ainsi que la fourniture par le CANDIDAT des matériels et produits nécessaires.

Options :

- **Option 1*** : Contrat de Mission d'encadrement y compris formations de 3 agents communaux chargé de l'entretien des bâtiments suivants : Foyer Mairie, Salle des Fêtes, Dojo, Gymnase Municipal, Ludothèque, Ateliers, Bibliothèque, Boulodrome, Centre Socio-Culturel y compris la fourniture par le CANDIDAT des matériels et produits nécessaires.
- **Option 2*** : Contrat de nettoyage annuel des vitres d'une surface totale de 1117 m² (surface donnée à titres indicatif)

Les options font partie intégrante de l'offre de base, tout dossier incomplet sera jugé irrecevable, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de soustraire des sites de la liste de bâtiments communaux énumérés ci-dessus.

Toutes surfaces contenues dans le DCE sont données à titre indicatif, le candidat sera tenu de vérifier les métrés.

Le contrat est réparti en un seul lot.

Article 2 : Conditions de la consultation

❖ **Type de marché**

- Travaux Fournitures Services
 Exécution Maîtrise d'œuvre

❖ **Type de procédure**

- Appel d'offres ouvert Marché négocié
 Appel d'offres restreint Procédure adaptée
 Concours ouvert Concours restreint

La consultation est lancée selon la Procédure Adaptée avec phase de négociation, passée en application des articles 28 du Code des Marchés Publics.

❖ **Marché à tranches :**

- non oui

❖ **Marché alloti :**

- 1) Prestations divisées en lots : non oui
2) Possibilité de présenter une offre pour : un lot plusieurs lots

Sélection préalable des candidats

- oui non

❖ **Visite sur place obligatoire**

- oui non

L'attestation de visite fait partie du D.C.E.

Les candidats ne présentant pas d'attestation de visite validée par le tampon Mairie ne pourront présenter une offre.

Article 3 : Unité monétaire et langue applicable

La personne publique choisit comme monnaie de compte l'euro (€).
La langue utilisée sera obligatoirement le FRANÇAIS.

Article 4 : Renseignements supplémentaires

Les renseignements d'ordre technique pourront être obtenus auprès de :
M. Claude SCHNEIDER ou Mr Philippe LENTZ
Tel : 06 87 60 65 70 ou 06 72 87 58 44 (uniquement le matin)
Aux horaires suivants 8h à 12h)

Les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de :
M. Eric VOIRGARD Service Comptabilité/Marchés Publics
Tel : 03 87 60 65 70 Mail : E.VOIRGARD@ville-arssurmoselle.fr

Article 5 : Présentation des offres

5.1. Dossier à remettre par le candidat

Le dossier à remettre par les candidats sera entièrement rédigé en langue française et comprendra obligatoirement les pièces suivantes, datées et signées par eux :

a/ Tous Renseignements, déclarations et attestations prévus aux articles 44 à 47 du C.M.P. (ou DC1, DC2, DC3, DC4, DC6), expériences, références récentes sur chantiers identiques, certificats, attestations d'assurance.

b/ Tableau récapitulatif des prix selon modèle fourni

c/ Un acte d'engagement (AE) :

Ce document doit être daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates.

À parapher, dater et approuver sans réserve.

d/Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (C.C.A.T.P.) :

À parapher, dater et approuver sans réserve.

e/Un devis :

À détailler, parapher, dater et approuver sans réserve. Annexer au devis le cahier des charges visé et tamponné.

f/Un mémoire technique :

Complet et détaillé renseignant sur les moyens humains et matériels affectés à chaque site d'intervention ainsi que le planning prévisionnel d'exécution. Indiquer les références passées.

g/L'attestation de visite

h/Planning prévisionnel

Complétée et paraphée par toutes les parties.

5.2. Visite unique obligatoire des bâtiments communaux le :

Vendredi 18 Octobre à 9h00 Hall Accueil Mairie

5.3. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée, délai de rigueur, au :

Jeudi 31 octobre 2013 à 16 h.

5.4. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont à remettre à l'adresse du pouvoir adjudicateur, à la main contre récépissé ou adressées par la Poste, avant les date et heure limites.

<p>Mairie d'ARS SUR MOSELLE Place Franklin Roosevelt 57130 ARS SUR MOSELLE</p>

L'enveloppe extérieure portera le nom du candidat et la mention suivante :

NETTOYAGE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX
NOM DE L'ENTREPRISE :
"Ne pas ouvrir par le service du courrier"

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5.5. Délai de validité des offres

Il est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 6 : Jugement des offres et critères d'attribution

Le jugement sera effectué conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics. Il se détermine sur l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés par ordre de priorité décroissante ci-dessous avec leur pondération :

Pondération	Critères
50 %	Prix
40 %	Valeur technique
10 %	Références

Prix : l'analyse du prix sera notée sur 20 et obtenue comme suit :

- Meilleur prix → 20
- Note = 20 - (offre financière du candidat / meilleure offre financière)

Valeur technique : notée sur 20 et obtenue comme suit :

- Moyens humains et matériels affectés à la mission : l'analyse du personnel déployé à cette mission et des matériels dédiés aux travaux sera notée sur 10 et obtenue comme suit :

Note	Appréciation
10	Très satisfaisant
7.50	Satisfaisant
5	Moyen
2.50	Insuffisant
0	Très insuffisant ou absent

- Planning : l'analyse du planning prévisionnel sera notée sur 10 et obtenue comme suit :

Note	Appréciation
10	Détaillé et respectueux des contraintes d'utilisation des bâtiments
5	Peu détaillé et respectueux des contraintes d'utilisation des bâtiments
0	Non respectueux des contraintes d'utilisation des bâtiments

Références : références de contrat et d'interventions similaires à ce marché, notée sur 20 et obtenue comme suit :

Note	Appréciation
20	Excellentes
15	Bonnes
10	Moyennes
5	Insuffisantes
0	Très insuffisantes ou absentes